L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 JANVIER 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 24 JANVIER 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Union St-Charles, rue St-Charles—belle propriété près la rue du Canal, deux magnifiques maisons en briques, près du magasin de Holmes, et la belle résidence rue Dauphine et Douane.

Par D. H. Murphy & Son, sur la Levée, en pied de la rue Peydras—441 belles lots.

Par Nash & Hodgson, au No 86 rue St Charles, montres or et argent.

Grande marchée.—Aujourd'hui à midi, à la Bourse d'union St-Charles, en propriétés de ville, annonces comme devant être vendues publiquement pour compte de successions et autres intérêts, par C. E. Girardey, encanteur.

La presse à coton à vapeur du Kentucky et les Anchor & Stagg Mail Yacht réunissent, consistant un intérêt de spéciale importance.

Les magasins et entrepôts au coin S. E. de la rue Dauphine et Notre-Dame.

Ces deux belles maisons de résidence en briques à 3 étages rue Dauphine, entre Canal et Douane.

Les magasins à tabac au coin des rues Tchoupitoulas et Erato et d'autres propriétés constituant un budget rare.

Le meilleur placement de capitaux est en bonne propriété de ville, car ils présentent à la fois sécurité et sûreté.

La vente est positive. Ne manquez pas d'y assister.

L'attention de nos lecteurs est appelée sur cette grande vente.

Pour les conditions et autres informations, voyez les annonces descriptives et les plans à la Bourse.

Foin. Foin. Foin.—Voir l'annonce d'encan de D. H. Murphy & Son.

La Question à l'ordre du jour.

On commence à trouver étrange cette persistance du Conseil de ville à s'opposer à la mise en vigueur de cet article de la constitution qui fixe une limite à la taxe des municipalités et des paroisses. On trouve cette persistance d'autant plus extraordinaire que cette limite a été regardée comme un bienfait par toutes les paroisses de l'Etat et que les autorités de ces paroisses se sont empressées de l'accepter et de s'y soumettre. On a regardé partout l'article 209 comme la mesure capitale voulue par la Convention, attendu que cette mesure est celle qui caractérise le plus l'œuvre de notre assemblée constituante. Cette assemblée s'est attachée d'une manière toute particulière à tracer une ligne de démarcation entre ce qui a été et ce qui doit être; elle a voulu faire comprendre à tous que l'ère des extravagances, des iniquités et des prodigalités était passée, et que l'ère de la raison, de la justice et de l'économie était venue, et elle n'a rien trouvé de mieux pour établir cette différence que d'imposer une borne fiscale aux administrations paroissiales de l'Etat, comme elle l'a fait pour l'administration de l'Etat lui-même. Cette borne fiscale est désormais une barrière infranchissable, devant laquelle toute autorité doit reculer, à supposer qu'il puisse s'en trouver une qui soit assez impie et assez ennemie de l'intérêt public pour vouloir passer outre.

Le Conseil de ville nous fait dire par la voie des rapporteurs qu'il ne pense pas comme nous; qu'il a consulté les meilleurs avocats du barreau et que tous ont répondu qu'il avait le droit de maintenir l'ancienne limite fiscale, du moins jusqu'à nouvel ordre. Mais on ne nous dit pas quels sont ces avocats; on ne nous montre pas leur consultation écrite; aucun d'eux n'a dit ou écrit le moindre mot à ce sujet, bien que nous soyons convaincu que les avocats de ville sont disposés à soutenir les autorités municipales et à les suivre dans toutes les aventures judiciaires qu'elles voudront courir.

Le Conseil de ville nous fera bien la grâce de nous permettre de ne pas regarder comme un arrêt suprême l'opinion des avocats qu'il charge ordinairement du soin de le défendre dans ses litiges devant les tribunaux. Leur opinion a de la valeur, sans doute, mais beaucoup moins que celle des avocats qui ne sont pas intéressés dans la question et qui n'ont pas l'habitude de compter sur les faveurs de l'Hôtel de ville. Or, ces avocats indépendants se taisent, et nous n'en connaissons pas un seul qui se soit exprimé de manière à nous faire douter de l'omnipotence de la constitution en cette matière comme en tout autre matière de son ressort.

L'unique raison, pour la municipalité de la Nouvelle-Orléans, de s'opposer à l'application immédiate de l'article 209 est que cet article ne lui convient pas. L'article, en effet, est comme une trombe qui vient déranger quelque peu le jardin municipal, et les hommes qui le cultivent n'entendent pas être troublés dans leur plan. Nous avons parlé hier de la joyeuse joyeuse laquelle l'auditeur des comptes publics, M. Allen Jamel, avait mis en vigueur et avait respecté toute la teneur de ce même article 209 qui le gênait pour le moins autant qu'il paraît gêner nos administrateurs de ville. Quand l'officier le plus haut placé dans la sphère financière de l'Etat se soumet à la Constitution, il nous semble que l'administrateur de trésor municipal de la Nouvelle-Orléans doit s'y soumettre encore plus vite. Le premier a dans son domaine un assessement de 159 millions, tandis que le domaine du second ne dépasse pas 91 millions. Ce dernier a donc moins d'autorité morale que l'autre, et c'est pourtant lui qui se révolte contre les œuvres conventionnelles et qui vise à les annuler par cela seul qu'elles ne lui conviennent pas.

Il est vrai, et nous devons le dire, que les hommes qui le soutiennent dans ses prétentions, après avoir vainement cherché dans la Constitution un mot, un seul mot qui put faire croire à une exception de la municipalité orléanaise dans l'application de l'article 209, ont fini par trouver un autre article où il est dit "qu'alors qu'il ne résulte aucun inconvénient de la mise à exécution de la présente Constitution, aucune place ne sera abolie, mais les lois de l'Etat au sujet des devoirs des divers fonctionnaires exécutifs, judiciaires ou militaires, devront rester en pleine vigueur même si elles sont contraires à la présente Constitution, et les devoirs devront être remplis conformément aux lois actuelles, jusqu'à ce que le gouvernement soit organisé sous l'empire de la présente Constitution et jusqu'à ce que les nouveaux fonctionnaires, nommés ou élus, entrent dans l'exercice de leurs fonctions—mais que plus longtemps."

Cet article n'a aucun rapport avec la limitation de la taxe dont il ne s'occupe pas; il ne concerne que les officiers publics et les devoirs qu'ils ont à remplir jusqu'à ce que d'autres leur soient substitués en vertu de la loi actuelle ou future, comme dans le cas des administrateurs de la municipalité orléanaise. Personne non plus ne demande qu'ils s'en aillent et, pour nous en particulier, nous les aimons autant que d'autres, pourvu qu'ils se maintiennent bénévolement et strictement sur les prescriptions de la Constitution. L'article 209, qui règle l'affaire des taxes, est tout à fait indépendant de la force du gouvernement et il n'est nullement contraire à l'article 250 qui est exclusivement relatif aux devoirs des officiers publics.

Ces officiers devront continuer à remplir leurs devoirs, suivant les lois actuelles, jusqu'à ce que les nouveaux fonctionnaires, nommés ou élus, entrent dans l'exercice de leurs fonctions—*mais pas plus longtemps*. Alors ils ne sont plus rien. Nous ne voyons là aucune opposition entre les deux articles, pas plus qu'il n'y en avait entre l'article de la constitution de 1868 qui instituait l'auditeur des comptes publics de cette époque et l'article de la constitution de 1879 qui institue le nôtre. Ce sont les mêmes fonctionnaires avec des devoirs identiques. Seulement, ils nouveau sont moins rétribué que l'ancien, voilà toute la différence.

Voudrait-on exciter de l'article 250 qu'à cause des employés actuels de finance doivent rester les mêmes? Il n'y aurait en cela aucune raison, la taxe pour les frais du gouvernement n'étant pas abolie. Elle est maintenue; elle existe, et bien que réduite, elle suffit au paiement de nombreux administrateurs qui peuvent continuer à prendre leur traitement sur le pied de $6000 où de $7000 par an, tant qu'ils seront en place. Mais il faudrait plusieurs quelque fut obligé de lever une taxe de 15 mills au lieu de 10 mills pour les fonctionnaires seuls! Ces messieurs voudraient ils absorber en trois mois une taxe additionnelle de 5 mills pour couvrir le montant de leurs émoluments? Ensuite, quand cet état de chose finirait, car l'article 250 dit qu'il ne durera que jusqu'au moment où les officiers seront remplacés *et pas plus longtemps*, faudra-t-il rembourser aux contribuables les 5 mills qu'ils auront payés en sus de la limite constitutionnelle? Oh! ce serait trop de dérangement pour un si chétif intérêt. Que les administrateurs continuent à prélever leurs salaires légaux sur les revenus de la municipalité, soit! On n'objecte pas à cela, mais on ne consentira jamais, à cause de cela seulement, à payer 15 mills quand 10 mills suffisent.

Cette prétention du Conseil de ville à maintenir, bon gré mal gré, l'ancien ordre fiscal, en frustrant les contribuables du bénéfice que la Convention a voulu leur assurer, a ému beaucoup de gens, et déjà un membre de la représentation d'Orléans à la Chambre, M. Letten, a présenté un bill pour la mise en vigueur de l'article 209. Ce bill vient fort à propos et donnera à réfléchir au Conseil de ville. Il n'est pas à supposer que la Législature, fille de la Convention puisqu'elle vient d'elle, et que sans elle nous serions aujourd'hui la Législature de 1878 siégeant au capitole, il n'est pas à supposer, disons nous, que cette Législature nouvelle, d'origine réformatrice, veuille traîtreusement annuler l'œuvre de sa mère, et très certainement elle passera le bill de M. Letten qui n'est au bout du compte que la reproduction du décret de la Convention.

L'adoption du bill ne sera autre chose qu'une affirmation de ce qui est déjà résolu par une autorité souveraine, mais elle tranchera la question d'interprétation que le Conseil de ville a malencontreusement soulevée sur une affaire la plus claire et la plus simple du monde, et très probablement il se soumettra au verdict législatif. S'il ne l'accepta pas et qu'il persistât dans son refus d'obéir à la clause constitutionnelle la plus importante pour le peuple de la Nlle-Orléans, alors le peuple ne payerait pas et, s'appuyant sur l'article 210 qui porte qu'aucune propriété ne devra être déclarée forfaite pour cause de non-payement de taxes avant la fin de l'année pour laquelle elles sont dues, le collecteur alors pouvant, après les annonces légales, vendre les propriétés en souffrance de taxe, il refuserait tout subside à la municipalité qui ne recevrait pas un cent des taxes foncières pendant 12 mois. Mais avant cette extrémité, les contribuables s'adresseraient à la nouvelle cour suprême à supposer qu'une cour inférieure donnât gain de cause aux prétentions des autorités municipales, et cette nouvelle cour suprême ne soutiendrait pas ces prétentions, on peut en être sûr.

Le bill de M. Letten, présenté tout d'abord sous une forme que la Chambre a trouvée défectueuse, a été refait et accepté, et il arrivera incessamment à sa troisième lecture. De son côté M. Richardson, d'Orléans, a fait passer une résolution portant que le comité de la charte de ville devra présenter son rapport dans les 15 jours qui suivront sa nomination. Ainsi la Chambre est déjà saisie des deux sujets qui intéressent le plus la Nlle-Orléans, et pour cette fois le temps ne manquera pas à la discussion. Dieu veuille qu'il en sorte quelque chose de bon pour l'avenir de notre ville!

"Rosbach."

Confiserie F. Lefoul.—Comme on le verra annoncé plus loin, cette confiserie, située à l'angle des rues Bourbon et St-Louis, sera ouverte toute la nuit prochaine à l'occasion du bal de la société Française de Bienfaisance et un souper chaud avec café noir y sera servi à toute heure, au prix modique d'une piastre.

Charbon à 60 cents le baril.—MM. W. G. Coyle & Co., 32 Carondelet, livrent aujourd'hui dans toutes les parties de la ville leur charbon Pittsburg, qualité supérieure, à raison de 60 cents le baril. Voir l'annonce.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille impériale d'Allemagne.

Le budget du bon marché.—Pour le reste du bal du bon marché du PETIT-LE MOINE est extraordinaire. Jupons-Sorbiers pour bébés à 10 et 15 cents. Robes de bébés pour raisins 75 c. Pantalons en laine à 25 c. Robes chaudes, pour dames, à $1.00. Flanelles en flanelle à 75 c. Couvertures supérieures à 25 c. Pantalons blanches pour bals et soirées à $1.50. Et grand nombre d'autres lots pour être vendus à de véritables prix de gros.

Grand assortiment de chemises extra fines: Rentes en chemises français, escarpins blancs, rouges, brunes et noirs. Robes blanches pour dames et pour fillettes.

Chemises pour hommes de toutes qualités et à tous prix. Grande variété de mulles.

L'Etoile Rouge! L'Etoile Rouge!

Wal drop n'est plus efficace pour les Rhumes et les Maladies de Poitrine que l'excellent "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" de Laplace.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Ph. Werlein, le marchand de pianos très connu de la rue du Canal 135. M. Werlein vend les célèbres pianos de Chickering, Mathushek et Hale, qui surpassent les pianos importés par le nom, le touche et leur force de durée, et sont par la modicité du prix, attendu qu'ils n'ont pas de droits à payer. Chaque piano est pleinement garanti par lui.

"Rosbach," Bouquet.

—On annonce l'apparition pour le 10 *janvier du Réveil Social*, journal politique quotidien publié sous l'inspiration de M. Louis Blanc et par un groupe de députés de Paris, une gauche, de conseillers municipaux de Paris et d'écrivains connus et aimés du public.

—On sait que la mort du comte de Montalivet laisse un siège vacant au Sénat. Dès hier soir, dans certaines milieux politiques, on parlait d'offrir à ce fauteuil le général Farre. Si ce projet se réalise, le général Farre sera le troisième ministre à qui son passage à la guerre aura valu un siège d'inamovible au Sénat.

—Un vrai fou d'épitaphe.

Le jour de Noël, X... va rendre visite à Z.... dont la femme est assez dangereusement malade; Z.... venait de déjeuner et était encore dans la salle à manger.

—Comment! s'écrie X.... sérieusement, dans l'état du malade de votre femme, une bouteille de champagne vide, sur la table....

—Bien tranquille, répond Z...., elle n'en a pas bu.

Bal de la Société française.—

La Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle compte environ 1200 membres, représentant avec leurs familles une population française de cinq à six mille âmes, qui bénéficie de l'assistance médicale que fournit la société à ses membres, à leurs femmes et à leurs enfants. La Société a, en outre, à sa charge, un certain nombre de veuves et d'orphelins. Ses ressources pour faire face à toutes ces dépenses qui s'élèvent par an à une dizaine de mille piastres sont, outre le montant des cotisations des membres actifs, le produit du bal annuel donné pendant l'hiver et d'un pique-nique donné pendant l'été.

Le bal annuel, qui aura lieu ce soir à l'Opéra, fournit à tous ceux qui sont sympathiques à l'œuvre de la société et particulièrement aux résidants français, une occasion de lui apporter une légère contribution tout en participant à une fête qui réunit une grande partie de la colonie française. Nous avons dit que le Consul de France et les officiers du Château-Renaud assisteraient à ce bal qui, nous l'espérons, sera un des plus brillants qu'il y ait eu depuis plusieurs années.

GRAND OPERA HOUSE.

Compagnie lyrique française.

La représentation d'hier soir donnée au bénéfice de Mlle Angèle avait attiré un public fort nombreux.

Le spectacle se composait du gentil opéra-bouffe de Lecocq, "La Fille de Mme Angot, et du troisième acte de la "Vie Parisienne," opéra fort goûté, mais peu connu du public. Mlle Grégoire s'est bien acquittée du rôle de Clairette, déjà chanté ici par Mlle Paola Marié. Mlle Angèle a comme d'habitude parfaitement rendu le rôle de Mlle Lange et a été accueillie à son entrée en scène au second acte par de bruyants applaudissements. M. Capoul, il est inutile de le répéter, a interprété d'une façon irréprochable le rôle d'Ange Pitou. Il a surtout chanté avec âme et sentiment la romance de "Certainement j'aime Clémentine," ce qui lui a valu les honneurs d'un rappel.

Mlle Angèle n'est pas fréquemment appelée dans le rôle de Pauline, dans la "Vie Parisienne," et le public semblait regretter que l'opéra ne fût pas donné en entier. Quand à M. Duplan, il a été étourdissant de verve, et n'a cessé de faire rire le public qu'à la chute du rideau.

La troupe de M. Grau ne donnera que deux représentations de plus au théâtre de la rue du Canal; aujourd'hui en matinée, "Les Cloches de Corneville", et ce soir, "Les Brigands." Demain soir, début des célèbres et comiques Robson & Crane dans la décapillante comédie intitulée "Our Batchelors."

Compagnie lyrique française.—C'est demain, dimanche, que la compagnie française de Maurice Grau fera ses débuts au Théâtre de l'Opéra, rue Bourbon, c'est-à-dire dans la salle de l'Opéra. Artistes et spectateurs se retrouveront chez eux. Le public franco-louisianais qui a un si grand intérêt à la prospérité de notre théâtre de l'Opéra ne manquera pas d'accorder un patronage libéral à l'excellente compagnie de M. Grau pour les quelques représentations d'adieux qu'elle va nous donner. On en trouvera le programme détaillé dans nos colonnes. Demain, dimanche, le spectacle se composera de deux actes de la *Grande Duchesse* et de deux actes du *Petit Faust*.

Le contrôle de l'Opéra est établi chez Werlein, mais, pendant la journée de dimanche, le bureau de location sera ouvert au Théâtre même.

Représentation au bénéfice de l'Union française.—On nous prie d'annoncer que les sièges numérotés pour la représentation qui sera donnée, mercredi prochain, au bénéfice de l'UNION FRANÇAISE, sont en vente au magasin de musique de M. Werlein, 135, rue du Canal. Il paraît que les demandes sont déjà nombreuses. Avis aux personnes qui désirent s'assurer des bonnes places pour cette soirée qui promet d'être l'une des plus remarquables de la saison.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Mauem Cro a grand succès à l'Académie et a vaincu déjà deux bonnes chambrées à la direction du théâtre. Nous ne doutons pas que le succès ne se soutienne jusqu'à la fin de la semaine dont nous commençons le dernier jour au moment où nous écrivons ces lignes. Encore deux représentations, une à midi et l'autre le soir, et Mauem Cro disparaîtra de l'affiche comme Kerry Gow, sans avoir vivement intéressé le public de l'Académie. Dans le drame irlandais de Mauem Cro, Joseph Murphy, joue quatre rôles différents et il décroîne autant de fois pour trouver celui qui le poursuivent et pour échapper à la mort. Il y a dans cette pièce des scènes à grande émotion. Miss M. Lodnaky Young est charmante dans le rôle de Phebe Kenzie, et l'on comprend facilement qu'elle ait pu séduire le cœur d'un noble irlandais. Le rôle de Mary Kelly est très finement rendu par miss Louise Fontaine. Mauem Cro sera donné aujourd'hui samedi en matinée et en soirée pour la dernière fois.

Conférence du professeur Tripp.—Le professeur Tripp a fait hier sa première conférence devant un assez nombreux auditoire de dames et de messieurs. Elle a été très intéressante; nous en rendrons compte demain et nous ferons connaître le sujet de sa seconde conférence qui aura lieu mardi.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à Sa Hautesse Royale le grand-duc de Hesse-Darmstadt.

Pour meubles de salon à bon marché, chaises longues, chaises de repos, berceuses, chaises pris-Dieu, chaises de fantaisie, matelas à ressort et à plumes, si les chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Hospitale et Pontida.

—On lit dans le *Voltaire*:

"Les plupart des membres du centre gauche sont décidés à remettre le ministère Freycinet. L'un d'eux, et nous pas des moins importants, disait, hier, que si la partie du groupe composée d'ex-ministres ou de ministres en perspective, refusait son concours au nouveau cabinet, plusieurs de ses collègues n'hésiteraient pas, comme lui, à se faire inscrire à la gauche républicaine."

—"Un décret présidentiel, daté des *Tablettes d'un flâneur*, vient de compléter le traitement de disponibilité du comte Bernard d'Harcourt, auteur de l'article sur M. Waddington, publié dans la *Figaro*."

—Le *Tribunal* prête au centriste à Mme Waddington le mot suivant:

MARX Frères, 78 rue de Canal.

A VENDRE

DEUX BRAVE NAVIRES DE PETIT, à [illegible]

IMMENSE DÉBALLAGE

D'articles nouveaux, telsque

Mouchoirs soie et fil,

Chemisettes Fines,

Bretelles, Gants, Cravates, etc.

En quantité l'autre article de grande utilité en vente, à des prix à satisfaire les plus difficiles et les moins aisés.

ARTICLES DE VOYAGE

MALLES,

VALISES,

etc., etc.

Parapluies de tout genre.

On voit par ce qui précède que la maison MARX Frères ne cherche pas à tromper ses clients et que les marchandises vendues sont l'équivalent de ce qui est annoncé. Dans leur bas prix, et malgré la hausse des marchandises de la manière, les 78 rue du Canal continuent à vendre aux anciens prix à la grande satisfaction de tous les visiteurs.

Pour adresse, tout le monde sait MARX Frères, 78 rue du Canal.

MARX Frères,
78 rue du Canal.

A VENDRE

DEUX BRAVE NAVIRES DE PETIT, à [illegible]

Nouvelles télégraphiques.

Mort d'un sénateur français.

M. Léon de Laverguin, sénateur inamovible est mort à Versailles le 19 janvier.

La même dépêche annonce la mort du peintre Nicholas Augustin Delignard.

L'article 7 non abrogé.

Paris, 20 janv.—On affirme de bonne source qu'il est certain, qu'une majorité du Sénat se prononcera en faveur de l'article 7.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier*:

Nous regrettons d'apprendre que dans quelques localités le plant de canne a souffert à un gelur. Le temps a été si exceptionnel, que le plant à beaucoup, dans beaucoup, souffert de la sécheresse à permis aux habitants de planter de très bonne heure, ce qui, avec la forte plantation d'automne, nous promet une augmentation de superficie plantée en cannes. M. W. W. Fibret, qui a longtemps résidé à la Nlle-Orléans le dans le vétérinaire, a salué une grande terre près de l'île différence et va y commencer la culture du riz.

Il y a beaucoup de visiteurs à la Nouvelle Ibérie et les affaires y sont très actives.

Le dernier terme le mort le 7 janvier, de M. Robert Bouvillain qui a succombé dans la force de l'âge, victime de fièvre qui a ravagé la prairie de Cypremort.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille royale d'Angleterre.

—Le produit des impôts indirects en France donne, pour le mois de décembre 1879, une plus-value de 6 millions environ.

Les onze mois précédents ayant donné une plus value de 134 millions, on voit que la plus-value totale pour l'année 1879 est de 140 millions.

—On écrit de Sedan, le 3 janvier, que M. Lecrenet, curé de Balan depuis bientôt quarante ans, vient de mourir.

Il est beaucoup souffert de la guerre de 1870. Après avoir vu son frère tué par les Bavarois, il avait été arrêté pour être fusillé.

Le temps nécessaire à l'exécution ayant manqué, il fut attaché à un canon et emmené à Châlons-sur-Marne, où la sentence devait être de nouveau.

L'armistice lui rendit la liberté.

Eau minérale naturelle de Rosbach mise en bouteilles aux Rosbach Springs, près Hamburg.

7.—Les savants peuvent différer sur la pathogénie du rhumatisme, son origine et ses transformations bénéfiques. Mais d'irréconciliables malgaches prouvent que lorsqu'une tendance au rhumatisme se développe, les "Hostetters Stomach Bitters" sont un moyen de diriger cette tendance sur lequel on peut compter. Quelconque des remèdes pourrait en parvile cas sont décidément mauvais à cause du danger qui les accompagne; d'autres sont entièrement inoffensifs, le meilleur et le plus sûr est l'usage des "Bitters." Il faut retenir à son débit ou mal chétif, et l'on veut avoir la certitude de le détruire. Tout le monde sait quelle souffrance horrible et insomnie il peut causer. Pourquoi alors permettre tant d'indifférence aux premiers symptômes qui l'annoncent, quand on a à sa disposition un remède sûr, longtemps éprouvé, et fortement recommandé? Tout en suggérant ce moyen de soulagement et de guérison, il vous paie inutile de dire à ceux qui éprouvent des douleurs rhumatismales de ne pas s'exposer au mauvais temps.

Bogalusa plus de quatre cents, il est aujourd'hui complètement du Sud. Il est pour les enfants. Il dépage l'estomac les troubles de l'estomac, règle les intestins, guérit la dyspepsie et la diarrhée, prévient de la dentition et d'autres causes. Quel un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

ASSOCIATION DES LAITIERS.

Une assemblée générale de l'association des marchands de lait aura lieu au local ordinaire, rue Hitchcock, entre Elysées et Poydras, CE SOIR, 24 courant, à 7 heures. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président,
JOHN P. REEMER.
PAUL E. V. JOSEPH, secrétaire.
24 janv.—1j

CHARBON! CHARBON!

A soixante (60) cts le baril.

COAL Le meilleur CHARBON PITTSBURG livré aux familles à raison de 60 cts le baril, pleia poids, par

W. G. COYLE & CO.,
Bureaux: 32 rue Carondelet.
24 janv.—1j

A vendre

Pour cause de changement d'affaires.

UNE EPICERIE bien achalandée et faisant de bonnes affaires, située dans un très bon quartier de la ville, à vendre à crédit à des conditions faciles. S'adresser au bureau du journal.
24 janv.—1f.

Sociedad Union Espanola de Beneficencia Mutua.

Los oficiales y miembros que deseanen esta sociedad se reunen mañana el Domingo 25, á la una de la tarde, en el local de costumbre, calle de Sn. Claude y Damaine, para proceder á la elección del Decimo Tercio Aniversario de la Union. Regreso aya la mayor solemnidad y puntualidad.

La Presidenta.

Recuerden bajo la direccion del prim marshal Don G. Prats, las siguientes calles: de la Hospitalera Sn Claude esta Espontalle á Amer, á Casa Blanca, á Leve, á Espinosa, á Dauphine, á Hospital, á Rampart, á Canal, á Chartres, á la Catedral, á Chartres, á Esplanade, á Royal, á Sn Carlos, á Poydras, á Camps, á Chartres, á Sn Louis, á Rampart, á Sn. Ann, á Sn. Claude, á la calle, donde estara preparado el banquete de costumbre.

Por orden del Sor Presidente,
A. ALVAREZ GALAN,
Secretario.
23 jan.—2f.

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée générale extraordinaire.

MM. les sociétaires sont instamment priés d'assister à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu DIMANCHE, 25 du courant, au local de la société, No 9, rue St. Louis. La séance sera ouverte à 3 heures de soir précises.

Ordre du jour: Mesures à prendre pour assurer le succès de la représentation qui sera donnée, MERCREDI prochain, au bénéfice de l'Union Française.

La plus grande ponctualité est sollicitée.

Pour la direction:
F. TUJAGUE, Président.
H. BILLARD, Secrétaire.
23 jan.—2f.

Office of Emperors' Blended Wares Bottom Co.—Coin des rues Canal et Peters—Nouvelle Orléans, 21 janvier 1880. La réunion régulière annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Compagnie le LUNDI, 26 janvier 1880, à 7 heures du soir.

PAUL A. DUHAND,
Secrétaire.
22 janv—4f PP

BALLE Y. M. C. A., 87 CAMP.

LECTURES par le professeur Tripp: Portrait d'Abraham Lincoln. Napoléon III. Bonaparte; Question d'Orient. Les Pyrénées pour des nappes; Les marottes; Lafayette. Le comte Gurn Rat sous le Pommeau de pont disposé dessous de la Nlle-Orléans. Les leçons auront lieu le 22, le 27, le 29 janvier, et le 2 février à 8 heures du soir. Billets de famille, $5; pour le cours, une personne, $3; pour une dame, $2. Les billets sont à vendre chez Gebendorf, coin Canal et Royale; J. G. Byrjak, 120 Canal; Bidard, Hirsch, coin Chartres et Bienville, et à la porte de la salle à chaque séance. 22 jan.—2 f. 8v.

A. CASSARD, Courtier,
No 16 rue St-Sacrement.
Prêt sur TAXES DE VILLE et ÉTAT dont que les LICENCES à un comptant bitual.
22janv—1p

AXMINSTER, MOQUETTES, BRUSSELS, INGRAINS.

Le plus grand assortiment, les plus pauvres prix et les plus bas prix de tout le Sud.

A. Brousseau's Son,
17.....RUE DES CHARTRES.....29
Nouveau stock
Ne tissus pour tapisseries.
ARMURES POUR ESCALIERS.
Nattes de Chêne et de Cocos.
Toiles vernies de Linoleum.
Coutils, toile de chanvre, Notes en grande variété.
VENEZ VOIR.
22janv—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 58 rue du Camp.
Cinquantième Etat annuel.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de la Charte cette compagnie fait l'exposé suivant de son état pour l'année expirée le 31 décembre 1879:

Primes nettes pour risques de feu	$161,216 29	
Primes nettes pour risques de rivières	15,172 67	
Primes nettes pour risques maritimes	2,458 21	
Revenu net pour risques de feu et maritimes	184,866 20	$237,847 26
Intérêts:		
Intérêts sur les fonds	$ 14,245 57	
Intérêts des dividendes	7,245 71	
Intérêts (divers)	12,000 34	
Intérêts, loyers, etc.	1,401 34	
Primes non bonifiées	1,241 26	
Dépenses, commissions, taxes, etc.		
Taxes, etc.	15,004 99	94,080 29
Profits		$331,926 55
Réservé pour réponse pour terminée 1879 et surplus, après déduction d'intérêts, de dividendes, etc.	9,110,604 54	
Le surplus à l'état		
Total des primes nettes		$9,442,530 79
Primes:		
Primes sur risques de feu	$6,336,815 65	
Primes sur les risques de rivières	41,706 06	
Primes sur les risques de rivière	29,527 94	
Total des primes	$6,409,256.64	
Réassurances:		
Primes sur risques de feu	106,746 00	
Primes sur les risques maritimes	2,067 06	108,793 06
Primes nettes acquises		$291,463 36
A ajouter—intérêts		16,470 63
		$307,934 19
Pertes payées sur les risques de feu	80,980 86	
Pertes payées sur les risques de mer	16,862 74	
Pertes payées sur les risques de rivière	22,317 10	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	34,380 17	
		154,960 86
Réassurances	12,111 67	
Réduction (rebates)	26,245 56	
Commissions d'agence	23,867 49	
Dépenses d'agence	2,742 66	
Taxes et licences	3,354 09	
Dépenses de bureau	27,845 45	
Dépenses annuelles, bureau des surveillants	6,000 00	
Profits et Pertes	3,000 74	272,517 46
Bénéfice net		35,416 79
En montant du Premier dividende déclaré semi-annuel sur actions déclaré en 30 juin 1879		14,783 50
Balance des bénéfices		20,634 29

ACTIF.

Dépôt en Germania National Bank	$30,997 40	
Dépôt à la succursale de la Banque Hypothécaire de l'Etat	39,430 36	
Dépôt à la Banque Nationale de l'Union	27,684 76	
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
Bons des villes et gages sur Etats-Unis et Europe	21,674 97	
Certificats de dépôts et de dépôts de New Orleans Mutual Banking Association	25,000 20	
Bons $250,982 94		
Avances à	25,000 20	
Effets à recevoir pour primes	1,061 85	
Prêts sur hypothèques	66,250 00	
Prêts sur nantissement	1,812 00	
Billets à recevoir	4,813 26	
Rente	7,020 00	
Actions	57,620 00	
Primes en voie de recouvrement	31,808 94	
Propriétés foncières	94,261 71	
Dû par divers	7,462 27	
Bons des Etats-Unis	50,300	970421,720 84

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $100)	$600,000 00	
Dividendes non réclamés	3,195 00	
Primes pour risques non expirés	108,746 00	
Pertes non réglées	34,380 17	
Dû à divers	6,146 00	
Fonds de réserve	20,159 03	671,026 20
Surplus		20,634 29

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées, et encaissée et intérêts.....$368,272 86

Pertes, dépenses, taxes, etc.....$299,791 79

Fonds de réserve.....10,000 00

Dividende sur actions, 10 p. cent.....40,000 00—349,800 00

Profits nets.....20,912 17

Actif de la compagnie estimé au taux actuel du marché, comprenant:

Actions, bons, prêts, billets à ordre et propriétés foncières.....$603,157 07

Argent en caisse et primes en voie de collection.....127,571 44

$730,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pourcent, payable comptant en argent.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance du public, fait des polices sur les risques de FEU, de RIVIÈRES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont payées comme équitables et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 58 rue du Camp.

JAMES T. DAY, Président.
H. CAMPBELL, Secrétaire.

Directeurs:

Jos. G. Gedeon	James S. Flower
J. L. Morris	R. J. Hart
J. Weis	John C. Blanc
Henry Rosebaw	R. W. Taylor
Scott McGehee	H. Bowman
J. G. Menne	Chas. Roberts
R. Mason	James I. Day
D. Fogg	A. Baldwin
Thos. Boxan	T. L. Adsit
Charles Maywalg	Henry Capp
R. H. Craig	W. R. Seymour
D. A. Chaffraix	Sam'l L. Boyd

23 janv—1an.

GRANDS ARRIVAGES —PAR— STEAMER —ET— RAILROAD.

800 Couvertures complètes pour hommes que nous vendons à $1 50 la couverture complète.

800 Dentelles chaudes, blanches que nous vendons à 50 cents pièce.

875 Dentelles grises blanches variées de 75 cents à $1 25 cents pièce.

750 Dentelles chaudes en couleur avec draps que nous vendons à 50 cents.

800 Couvertures complètes pour enfants vendues en prix de $2 à $4 50.

700 Couvertures pour hommes, vendues en prix de $4 à $4 50.

800 Dentelles blanches pour hommes, vendues à $1 50 et $2 et au-dessus.

800 Dentelles chaudes gaines que nous vendons à $4 25.

800 Dentelles chaudes pour enfants pour être vendues à 25 cents.

800 Dentelles chaudes pour hommes à 50 cents.

700 Dentelles chaudes pour Jeunes gens et pour hommes à un prix exceptionnel de 50 cents au-dessus.

Nous représentons le chapellerie qui des mieux assortie comme élégance et nouvelle forme.

EAU MINERALE NATURELLE DE ROSBACH.

La Meilleure Eau Connue pour la Table.

TRES EFFERVESCENTE.

LE PROF. J. ALFRED HAMILTON, M. D., F. R. C. S. E., Prof. de chimie à l'Hôpital St-George; Pub. Anal. pour Londres; membre corr. de l'Académie des sciences de la Bavière, déclare ceci:

"Ceux-ci ont nettement supérieure à toutes les autres eaux d'intérêt que j'ai examinées.

LE DR. CHARLES A. CAMERON, M. D., F. R. C. S. I., Prof. de chimie et d'hygiène au Coll. Roy. de Médecine; ancienne cons. Health and Anal. pour Dublin; Anal. Roy. Agric. Soc., déclare ce qui suit:

"Elle est de beaucoup plus agréable que celles d'autres eaux minérales que j'ai jamais goûtées."

LE DR. HERMANN R. COUTHEY, M. R. C. S., F. C. S. déclare:

"Je puis permettre que l'eau de Rosbach est une des eaux eaux minérales naturelle qui peuvent en toute sûreté être prises comme boisson journalière."

LE PROF. VON BUNSEN, conseiller privé, professeur de chimie à l'Université